

TARIFS

Valables du 01/09/2019 au 31/08/2020 :

	Adultes		Jeunes	
	Ollainvillois	Extérieur	Ollainvillois	Extérieur
<u>Adhésion ASO</u>	20	25	15	20
<u>Cotisation Tir Sportif</u>	130	135	85	90
<u>2019-2020</u>	150 €	160 €	100 €	110 €
⁺ <u>location de l'arme</u>	10 € pour la saison sportive		Gratuit	

La cotisation à la section Tir Sportif comprend :

- ✓ la délivrance de la licence fédérale de la Fédération Française de Tir
- ✓ l'assurance responsabilité civile et accident corporel

Possibilité de payer en plusieurs fois :

- ✓ 4 chèques maximum
- ✓ 1^{er} versement : 75€ pour les Adultes / 45€ pour les Enfants

Réduction « Famille » : -15% à partir de 3 personnes
(même nom/même foyer fiscal)

Tireurs en 2^{ème} club : carte ASO à payer + 5€ par séance
(sans possibilité de prêt de matériel)

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- **certificat médical confirmant l'aptitude au TIR SPORTIF EN COMPETITION** daté à partir du 1^{er} septembre de la saison en cours (article L231-2-3 du Code du Sport)
- **une photographie d'identité**
- **une photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité** (pour les mineurs, la pièce d'identité du représentant légal sera demandée pour tout mineur n'ayant pas ce justificatif)



A.S.OLLAINVILLE
-- Section Tir Sportif --

Stand de Tir – salle Christian Lopez
Espace Aragon
Ollainville

01 64 90 96 16

tirollainville@live.fr

<http://tir.ueuo.com/>



TIR SPORTIF COMPETITION ET LOISIR

Pour pratiquer le Tir Sportif, vous devrez être licencié à la Fédération Française de Tir. La licence, valable du 1er septembre au 30 septembre de l'année suivante, vous permet :

- ✓ de pratiquer le tir de loisir et/ou de compétition
- ✓ d'être couvert par une assurance
- ✓ d'avoir accès aux épreuves officielles de la F.F.Tir

Le Tir Sportif peut être pratiqué par **les adultes comme les enfants, dans le respect des règles de sécurité.**

Notre stand est homologué par la Fédération Française de Tir.

Nous sommes équipés d'un pas de tir couvert et chauffé :

Pas de tir 10 mètres

- ✓ 25 postes de tir équipés de rameneurs (réservé à la pratique de la carabine et du pistolet à air comprimé, ainsi que pour l'arbalète)
- ✓ 1 ciblérie pistolet vitesse olympique
- ✓ 1 ciblérie arbalète

Pas de tir 25 mètres

- ✓ 10 postes de tir pour le tir au revolver gros calibre 38 sp et carabine 22 Lr (réservé aux adultes, voir le règlement intérieur pour les conditions d'accès)

La Section Tir de l'A.S.O propose à ses adhérents le matériel nécessaire pour découvrir les différentes disciplines pouvant être pratiquées au tir à 10m :

- ✓ les armes : carabine, pistolet, arbalète
- ✓ les fournitures : plombs, cartons, air comprimé, gaz
- ✓ les équipements spéciaux : gants, vestes de tir, potences, cache-œil...

HORAIRES

Adultes :

Il est proposé des plages horaires où les Adultes peuvent venir librement :

- ✓ Mardi 20h00 - 22h00
- ✓ Jeudi 20h00 - 22h00
- ✓ Samedi 09h30 - 11h30 (pour le 25m exclusivement)

Ecole de Tir :

Enfants à partir de 7/8 ans (nés en 2012 et +)

Mardi **OU** Jeudi
18h30 à 19h30 18h30 à 19h30

Les séances sont à choisir en début de saison sportive, sans possibilité de changer par la suite (répartition du matériel).

Fermeture annuelle :

- ✓ Vacances scolaires pour l'Ecole de tir
- ✓ Noël, l'été

La Section Tir se réserve le droit de modifier les jours et heures d'ouverture du stand (voir l'affichage au stand pendant l'année sportive).

REFERENCES

Association Sportive régie par la loi de 1901
Affiliée à la Fédération Française de Tir n° 10 91 303
Agréée Jeunesse et Sport n° ET 000168

Siège Social

A.S.O Section Tir
Mairie d'Ollainville 91340 Ollainville
asoburo@gmail.com